



Pour FO Justice la sécurité des agents est une priorité

COMMUNIQUÉ :

FO Justice souhaite alerter sur un dysfonctionnement qui s'est produit le 7 janvier 2026, au CPH de Lyon, lorsqu'un justiciable particulièrement vindicatif devait passer en audience de référé.

Le greffe n'a été informé de ce risque potentiel qu'environ 20 minutes avant l'audience car le parquet n'a transmis l'information qu'à la juge départitrice qui n'était pas d'audience au CPH ce jour-là et à la direction de greffe qui n'était pas encore arrivée dans la juridiction à l'heure de transmission du mail.

FO Justice constate donc l'absence de process clair et efficace d'information du greffe sur les risques sécuritaires qu'il encourt.

L'unique greffière informée a donc couru prévenir l'accueil et les agents de sécurité car rien n'avait été prévu en cas de débordements de cette personne.

► **FO Justice** constate donc l'absence de prise de mesure pour assurer la sécurité des agents quand bien même la dangerosité potentielle d'un individu est connue.

Le justiciable ne s'est pas présenté ce jour-là à l'audience ce qui a limité l'impact de l'absence de mesures de prévention mais ce justiciable ayant également saisi au fond, il va être amené à se présenter à nouveau dans la juridiction.

► **FO Justice** grâce à son intervention a permis qu'un process préventif soit établi pour l'avenir.

► **FO Justice** réclame donc une mise en place rapide d'une procédure d'information du greffe en cas de dangerosité potentielle connue d'un justiciable devant se présenter dans la juridiction.

FO Justice réclame l'anticipation et la prise de mesure pour prévenir les risques potentiels pouvant impacter la sécurité des agents !!!

FO Justice – le 19 Janvier 2026

